PROCÈS-VERBAL

DU 4 AVRIL 2025

SÉANCE ORDINAIRE

SONT PRÉSENT:

M. Jean-Pierre Bélanger :	Maire
M. Bruno Roy, conseiller :	siège nº : 1
M. Gérard Desjardins, conseiller :	siège nº : 2
M. André Blouin, conseiller	siège nº : 3
M. Rodrigue Ouellet, conseiller :	siège nº : 4
M. Gaétan Proulx, conseiller :	siège nº : 5
M. Gervais Parent conseiller :	siège nº : 6

Monsieur Robert Lyman, directeur général est aussi présent

EST ABSENT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h,

1 personne assiste à la séance.

25-04-001

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2025

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 13 mars 2025
4. Informations et dépôt de documents
4.1 Correspondance
4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire
5. Administration générale
5.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
5.2 Dépôt des états financiers internes au 31 mars 2025
5.3 Dénonciation de l'abolition du programme Rénorégion
6. Première période de questions
7. Sécurité publique et civile
7.1 Avis de motion et dépôt de projet pour règlement 285-25 portant sur la tarification incendie pour non-résident
8. Travaux publics-Transports
Pas de point à traiter

9. Hygiène du milieu
Pas de point à traiter

10. Aménagement, Urbanisme et développement

10.1 Autorisation de signature d'un bail d'emplacement avec TELUS

11. Loisirs, culture et vie communautaire
Pas de point à traiter

12. Dossiers des Élus

13. Varia

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par M. André Blouin

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-04-002

3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 13 MARS 2025</u>

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 13 mars 2025;

Il est proposé par M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. André Blouin

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 13 mars 2025 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 <u>CORRESPONDANCE</u>

École du Mistral : la concentration Mistr'Art effectue une demande de soutien financier auprès de la municipalité.

4.2 <u>MRC DE LA MITIS : RAPPORT DU MAIRE DE LA SÉANCE DE MARS DE LA MRC</u>

Il n'y a pas de rapport étant donné que la réunion est le 9 avril 2025.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

25-04-003 **5.1 <u>LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER</u>**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 31 mars 2025 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

Il EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gérard Desjardins

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 31 mars au montant de 61 581.42$

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-04-004 **5.2 <u>DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 31 MARS 2025</u>**

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 31 mars 2025 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Bruno Roy et appuyé par M. André Blouin

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 31 mars 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25-04-005 **5.3- <u>DÉNONCIATION DE L'ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION</u>**

La municipalité de Saint-Charles-Garnier demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les

moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défectuosités majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 $, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Bruno Roy

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier demande au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

QUE cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M^me^ France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- M. Eric Girard, ministre des Finances
- M. Sébastien Schneebeerger, député de Drummond–Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale
- M^me^ Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- M^me^ Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- M^me^ Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec
- M. Pascal Bérubé député de Matane-Matapédia
- M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. <u>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

7. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

7.1- <u>AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET POUR RÈGLEMENT 285-25 PORTANT SUR LA TARIFICATION INCENDIE POUR NON-RÉSIDENT</u>

Avis de motion est donné par M. Gérard Desjardins qu'à une séance ultérieure que le règlement #285-25 portant sur la tarification incendie pour non-résident sera adopté.

Le projet de règlement est déposé séance tenante

8. <u>TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS</u>

Pas de point à traiter

9. <u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>

Pas de point à traiter

10. <u>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</u>

25-04-006 **10.1 - <u>AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN BAIL D'EMPLACEMENT AVEC TELUS</u>**

ATTENDU le projet d'installation d'une tour de communication de TELUS sur le lot 4 987 571 appartenant à la Municipalité de Saint-Charles-Garnier;

ATTENDU QUE l'installation de la tour ne porte pas préjudice aux opérations de la municipalité ainsi qu'à la sécurité de ses travailleurs;

ATTENDU QUE l'amélioration de la couverture cellulaire était une des réalisations à atteindre dans le plan de développement économique et social 2023-2028;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte l'installation d'une tour de télécommunication sur le lot 4 987 571;

QUE le conseil municipal désigne, monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire et monsieur Robert Lyman directeur général comme signataire pour et au nom de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier sur bail d'emplacement à intervenir avec TELUS[MD].

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. <u>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</u>

Pas de point à traiter

12. <u>DOSSIERS DES ÉLUS</u>

_____
_____
_____
_____
_____
_____

13. <u>VARIA</u>

14 <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

25-04-007 **15. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>**

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par M. Gaétan Proulx de la lever de l'assemblée à 19h14.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

…..…..…… ……..…..……

Jean-Pierre BÉLANGER, maire Robert Lyman, greffier-trésorier